

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Viry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« après l'accord de son employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la semaine de 4 jours est actuellement examinée dans le cadre d'une mission d'information parlementaire. Cette mission vise à analyser les conséquences de l'adoption de ce nouveau mode d'organisation du travail pour les entreprises. L'idée d'imposer ce modèle aux employeurs sans une évaluation préalable des impacts potentiels pourrait poser des problèmes aux entreprises qui ne sont pas préparées. L'amendement propose ainsi de modifier le droit à la semaine de 4 jours pour les salariés en une option, conditionnée à un accord entre les deux parties. Il s'agit de permettre une expérimentation, mais sans imposer la semaine de 4 jours aux entreprises avant d'avoir évalué les conséquences de ce dispositif.